

COMMUNE DE SAINT-GEORGES D'OLERON

Plan Local d'Urbanisme

6f – Les périmètres à l'intérieur desquels s'applique le droit de préemption urbain (article L.211-1 du code de l'urbanisme)

DOSSIER D'ARRET
Conseil municipal du 15/12/2025

Le maire,
Dominique RABELL



**LES PERIMETRES A L'INTERIEUR DESQUELS S'APPLIQUE LE DROIT DE
PREEMPTION URBAIN (article L.211-1 du code de l'urbanisme) SERONT
VERSEES AU DOSSIER D'APPROBATION**